



DOSSIER D'ATTRIBUTION D'ACCESSOIRES POUR VAE

Informations relatives au bénéficiaire :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
E-Mail :
Montant total déboursé pour l'achat des accessoires connexes :

QUESTIONNAIRE « MOBILITE »

Afin de mieux vous connaître et éventuellement nous permettre d'ajuster le dispositif à vos besoins, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Vous êtes : un homme une femme

Votre âge : 18 – 34 ans 35 - 54 ans 55 – 64 ans 65 ans et +

Votre profession :

Vous utilisez le plus souvent :

- Les transports en commun
- Une voiture
- Un deux-roues motorisés

Vous utiliserez votre deux-roues électrique pour des trajets :

- de loisirs
- courses / démarches
- quotidien domicile-travail
- occasionnel domicile-travail

Ce deux-roues électrique va-t-il remplacer un autre véhicule ?

- non
- oui : lequel :

Vous allez garer votre deux-roues électrique dans :

- la rue
- un parking

Auriez-vous acheté un VAE sans la subvention municipale ?

- oui
- non

Comment avez-vous eu connaissance de l'existence de la subvention pour l'achat d'un VAE proposé par la Ville de Boissy-St-Léger ?

- Communication de la Ville
- Magazine municipal
- Site
- Réseaux sociaux :
 - Page FB de la ville
 - twitter
 - Autre page
- Autre source (précisez) :

Remarques et suggestions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :

Signature :

Le demandeur de subvention devra remettre les pièces suivantes :

1. Le formulaire de demande de subvention dûment complété (y compris l'attestation sur l'honneur et le règlement d'attribution.
2. Le questionnaire mobilité rempli
3. Une copie de pièce d'identité du demandeur,
4. Une copie de justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF/gaz ou une facture d'opérateur téléphonique....à l'exception des attestations d'hébergement),
5. Une copie de la taxe d'habitation n-1,
6. Un relevé d'identité bancaire,
7. La copie de(s) la facture(s) d'achat des accessoires connexes liés à l'acquisition d'un VAE (La (ou les) facture(s) doit être postérieure à la date de début d'exécution.
8. La preuve de l'attribution de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique de la part de IDF mobilités

Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné. Les dossiers sont instruits par ordre d'arrivée, dans la limite des crédits disponibles.

A retourner à :

Mairie de Boissy-Saint-Léger

7 boulevard Révillon

94400 BOISSY ST LEGER

Ou à l'adresse suivante : services.techniques@ville-boissy.fr